

**CENTRE INTERCOMMUNAL
DE SANTE DU CŒUR DU HAINAUT**

**RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 27 JUIN 2022.**

Composition des organes de gestion

Situation au 31 décembre 2021

Conseil d'administration

PRESIDENT	
Cédric MELIS	Conseiller communal à Mons
VICE -PRESIDENT	
Olivier Mathieu	Conseiller communal à Colfontaine
MEMBRES	
Danièle BRICHAUX	Conseillère communale à Mons
Vincent CREPIN	Conseiller communal à Mons
Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Catherine HOUDART	Echevine à Mons
Martine HUART	Conseillère provinciale
Hervé JACQUEMIN	Conseiller communal à Mons
Sandrine JOB	Conseillère communale à Mons
Lucille LONOBILE	Conseillère communale à Quaregnon
Guiseppe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine

Comité de rémunérations

MEMBRES	
Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Sandrine JOB	Conseillère communale à Mons
Cédric MELIS	Conseiller communal à Mons
Lucille LONOBILE	Conseillère communale à Quaregnon
Guiseppe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine

Comité d'audit

MEMBRES	
Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Guiseppe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine

Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale

Le Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut est né de la volonté des instances communales et provinciale de créer un outil de développement de la prévention de la santé auquel chacun des participants est acteur tant par l'apport de ses élèves que par son implication financière.

Dossier d'attribution de marché

Au cours de l'exercice 2021, pas de dossier d'attribution de marchés publics.

Principales décisions du Comité d'Audit

SEANCE DU 4 MAI 2022

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que du rapport du commissaire réviseur.

Principales décisions de l'Assemblée générale

En date du 30 juin 2021, une assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2020 et a donné décharge aux membres du Conseil d'administration, du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue le 5 juillet 2021 a approuvé les modifications statutaires nécessaires suite à l'intégration des nouvelles communes associées. Elle a également procédé à la nomination des nouveaux membres des organes de gestion.

La seconde Assemblée générale ordinaire, réunie le 20 décembre 2021 a approuvé l'évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022. Cette Assemblée générale a approuvé le budget et le plan stratégique pour l'année 2022 ainsi que la fixation de la cotisation des communes associées.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

1. Comme précisé précédemment, la volonté de l'intercommunale est de s'associer avec des communes intéressées par son projet.

L'affiliation de la commune d'Hensies devrait être acté lors de l'assemblée générale du mois juin 2022.

2. COVID-19

La crise du COVID ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les résultats financiers de l'intercommunale pour l'année 2022.

3. Avance de trésorerie.

La ville de Mons et la commune de Jurbise avaient consenti une avance de trésorerie totale de 213.521,75 EUROS. L'amélioration de la situation comptable et de la trésorerie permettent le remboursement suivant les modalités convenues, remboursement des deux tiers de la somme sur base du résultat de l'exercice 2021, le solde sur base de l'exercice 2022.

Ces remboursements interviendront au cours de l'exercice comptable de 2022.

Article 3.6 du Code des Sociétés et des Associations – Mentions obligatoires

Le Conseil d'administration vous informe que :

- à sa connaissance, il n'existe pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société et de nature à porter gravement préjudice à la société ; le litige avec un ancien employé du Centre A. NAZE a été clôturé à l'avantage de l'intercommunale ;
- la société n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement ;
- la société n'a pas de succursale ;
- la société n'utilise pas d'instrument financier ;
- conformément à l'article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité d'audit est composé d'au moins un membre possédant des connaissances techniques en matière d'audit de par son expérience professionnelle.

Commentaires sur les comptes annuels

Comme précisé précédemment, les comptes présentés à l'assemblée générale sont les comptes consolidés des entités fusionnées

Les opérations de consolidation qui ont été effectuées consistent en la compensation :

- des créances et dettes réciproques aux secteurs
- des produits et charges afférents aux opérations intersectorielles

Comptes de résultat.

Le compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 fait apparaître un bénéfice de l'exercice de 195.780,24 € contre un bénéfice de 158.415,81 € en 2020.

Le résultat s'explique par les mesures prises au sein de chacune des entités pour réduire les coûts et l'apport de la consolidation des rentrées.

Les produits

Les produits sont principalement issus des subventions versées par l'ONE et les entités associées.

Subsides d'exploitation	Montants comptabilisés en 2021	Montants comptabilisés en 2020
PROMO SANTE ONE	538.373,07	589 349,59
AC JURBISE	31.989,00	35 829,20
AC MONS	286.773,00	324 931,20
AC COLFONTAINE	57.280,83	102 850,56
AC QUAREGNON	58.350,60	93 620,00
PROVINCE DE HAINAUT	165.125,00	52 036,00
AC FRAMERIES	15.576,75	
AC QUEVY	6.107,81	
AC SILLY	6.857,66	
Total des subsides	1.166.433,72	1.198.616,55

L'ensemble des communes ont vu leur participation diminuer au cours de l'exercice

Par la mise à disposition de locaux au PMS de la Province de Hainaut, l'intercommunale génère en 2021 un produit de 30.568,81 €.

Les charges

Les charges quant à elles se subdivisent en deux catégories principales, les charges de fonctionnement, ventes et prestations et les charges de personnel.

	2021	2020
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	142.165,38	193.317,21
SALAIRES ET REMUNERATIONS BRUTES	519.354,25	524.588,90
COTISATIONS PATRONALES - AUTRES FRAIS DU PERSONNEL	368.313,13	316.607,93
Total des charges	1.029.832,76	1.034.514,04

Bilan.

Le total du bilan atteint le montant de 756.802,79 € (contre 566.217,42 € en 2020)

Actif

Les actifs circulants d'un import de 756.802,79 € contre 561.132,61 € sont constitués de :

- Les autres créances d'un import de 51.253,13 € sont constituées d'une part des montants dus par les communes associées et, d'autre part, du montant du subside à recevoir de l'ONE
- Les valeurs disponibles qui s'élèvent à 682.191,74 €.
- Les placements de trésorerie pour un total de 21.009,67 €

Passif

Le passif du bilan est constitué :

- De l'apport : 105.177,58 €
- des réserves : 177.425,00 €
- la perte reportée s'élève à 62.254,12 €
- des dettes qui se ventilent comme suit
 - les dettes à plus d'un an s'élèvent à 213.522,75 € sont inchangées et représentent les avances consenties par les associés
 - Les dettes à un an au plus, s'élèvent à 272.722,53 € et se décomposent entre :
 - o les dettes commerciales pour 13.067,95 €
 - o les dettes fiscales, salariales et sociales pour 167.305,33 €
 - o les dettes envers les pouvoirs subsidiant pour 84.482,24 €
 - o la dette vers l'AC QUAREGNON d'un montant de 7.867,01 €

Affectations et prélèvements

Il est proposé à l'assemblée générale que le bénéfice de l'exercice écoulé qui s'élève comme défini ci-avant à 195.780,24 € soit reporté.

Mons, le 9 mai 2022.